

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 49 du 30 novembre 2017

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 7

LISTE N° 508748/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le cadre de l'opération Serval, sur les territoires de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République de Sénégal, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger et de la République du Tchad du 10 janvier 2013 au 21 janvier 2014.

Du 15 novembre 2017

DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense.*

LISTE N° 508748/ARM/SGA/DPMA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattant au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées dans le cadre de l'opération Serval, sur les territoires de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République de Sénégal, de la République de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République du Niger et de la République du Tchad du 10 janvier 2013 au 21 janvier 2014.

Du 15 novembre 2017

NOR A R M S 1 7 5 2 2 2 7 K

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 266.3.3

Référence de publication : BOC n° 49 du 30 novembre 2017, texte 7.

DÉSIGNATION DES BÂTIMENTS ET UNITÉS.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES LES BÂTIMENTS ET LES UNITÉS SONT RECONNUS COMBATTANTS.	NOMBRE DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT.
	AÉRONAUTIQUE NAVALE.	
<i>Flottille 21 F</i>	Du 19 janvier 2013 au 22 mai 2013	115
	Du 2 juillet 2013 au 26 décembre 2013	74
<i>Flottille 23 F</i>	Du 18 janvier 2013 au 13 mars 2013	31
	Du 5 avril 2013 au 28 juillet 2013	50
	Du 11 septembre 2013 au 21 janvier 2014	40

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le chef du service historique de la défense,

Pierre LAUGEAY.